

Séance du 24 septembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 25
Absents : 17
dont suppléés : 0
dont représentés : 9
Votes pour : 34
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 34

Date de la convocation

18/09/2024

Date de publication

01/10/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. CHIPAUX à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, E. HOTZ à D. VALLVERDU, C. LESOU à P. GUIGON, G. MICLO à F. MONCHABLON, P. MIESCH à J-L. ANDERHUEBER, E. OTERNAUD à J-P. BRINGARD, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 106-2024

Objet : Finances - demande de subvention complémentaire du Théâtre du Pilier

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- convention pluriannuelle d'objectifs portant sur les années 2023 à 2025, signée avec le Théâtre du Pilier,

Considérant

- l'octroi d'une subvention annuelle de 100 000 € au titre de l'année 2024,
- la demande de subvention complémentaire d'un montant 5 000 € introduite par le Théâtre du Pilier, selon courrier du 28 août 2024,

Monsieur le Président communique que le Théâtre du Pilier rencontre des difficultés financières qui l'ont contraint à réduire son activité et ainsi que les moyens humains mobilisés. Pour maintenir quatre projets :

- les apéros-philos,
- les ateliers mateurs,
- la résidence de la compagnie Ces Messieurs sérieux,
- La résidence de la compagnie IDEM collectif,

l'association sollicite une subvention complémentaire de 5 000 €, aux 100 000 € prévus au titre de l'année 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention complémentaire de 5 000 € au Théâtre du Pilier pour maintenir les 4 projets susmentionnés,

CHARGE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,



Éric PARROT